



Direction  
territoriale  
Nord Pas-de-  
Calais

**Arrêté du 15 septembre 2022 fixant la composition du jury des concours externes pour le recrutement d'agent(e)s d'exploitation principaux(ales) des travaux publics de l'État branche voies navigables et ports maritimes au titre de l'année 2022**

**Le Directeur général de Voies navigables de France**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

VU la loi 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

VU la décision du 31 décembre 2012 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies Navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

VU la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies Navigables de France portant désignation des directions territoriales et des ordonnateurs secondaires ;

VU la décision du 14 novembre 2020 portant délégation de signature de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, à Mme Marie-Céline MASSON, directrice territoriale Nord-Pas-de-Calais en matière de Ressources Humaines

VU le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières

VU l'arrêté du 30 mai 2017 fixant les modalités d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement dans le grade de chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'État

VU le décret n° 2018-1148 du 14 décembre 2018 modifiant le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État,

VU la décision du 3 novembre 2020 portant sur la nomination de Mme Masson Marie-Céline en tant que directrice territoriale à compter du 1er novembre 2020

VU l'Arrêté du 17 mai 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture à Voies navigables de France d'un recrutement externe et interne par concours dans le grade d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'Etat, branche « Voies navigables et ports maritimes »

Sur proposition de la Directrice territoriale,

## ARRETE

**Article 1 :** La composition du jury des concours externe d'Agent(e) d'Exploitation Principal(e) des travaux publics de l'État, branche « navigation-ports maritimes » au titre de l'année 2022 est fixée comme suit :

Présidente :

Mme Sandrine BROCHET-GALLIN Secrétaire Générale  
Attachée principale de l'État, CAEDAD

Membres :

M. Jérôme CARLIER Chef du pôle Exploitation-Maintenance territorial de Valenciennes  
Technicien supérieur principal développement durable

M. Rémi DURIBREUX Adjoint au Chef du Service Exploitation et Maintenance Environnement  
Ingénieur divisionnaire TPE

M. Ali MEZDOUR adjoint Responsable l'UTI Deûle Scarpe antenne de Quesnoy sur Deûle  
Ingénieur divisionnaire TPE

Mme Laëtitia BROHET Adjointe à la responsable la cellule GRHC  
Salariée régie par le code du travail en CDI

**Article 2 :** Le jury s'adjoint les personnes suivantes pour :

La correction des copies :

Epreuve de français :

Florence DIERS Responsable du Pôle administratif et Financier, Secrétaire Administratif de Contrôle Développement Durable

Epreuve d'arithmétiques :

Cyril SEDDAR, Adjoint Administratif

Epreuve de questionnaire à choix multiples portant sur les règles du Code de la navigation fluviale et sur les règles du Code de la Route :

M. Luciano DEQUIDT Responsable de la brigade des travaux fluviaux, Technicien supérieur en chef développement durable

Les épreuves pratiques :

M. Christophe GERMAIN Responsable d'antenne de Cambrai, Technicien supérieur en chef développement durable

**Article 3 :** La Directrice territoriale est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Lille, le 16 SEP. 2022

La Directrice territoriale

Marie-Cécile Masson